

Rappel des attendus de l’épreuve

2^e partie : analyse de document(s)

Cette partie consiste en l’analyse d’un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d’étude au choix (B) » d’un thème du programme d’histoire ou de géographie. Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L’analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.

L’analyse de document(s) permet au candidat de montrer qu’il comprend le sens général du (ou des deux) document(s), qu’il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter et de prendre un recul critique en réponse à une interrogation en s’appuyant d’une part sur le contenu du (ou des) document(s) et, d’autre part, sur ses connaissances personnelles. Les réponses sont l’occasion d’évaluer la capacité de rédaction du candidat.

La progressivité entre les épreuves de première et l’épreuve de terminale résulte du nombre et de la complexité des questions.

Proposition Sujet 1 :

L’instruction des filles sous la Troisième République

Document A: L’instruction des filles vue par le journal *Le Gaulois*

Des lycées de jeunes filles? Pourquoi pas des casernes de jeunes filles ? La jeune fille française, élevée dans la protection vigilante de la famille, avait été avec soin préservée de l’éducation garçonnière et des brutalités de la science. Elle grandissait dans une poétique ignorance des mystères des choses. Et cette paix candide de jeune fille, cette délicieuse floraison de pudiques désirs, ces élans d’idéale bonté qui plus tard font l’amour de l’épouse, le dévouement de la femme et le sacrifice de la mère, tout cela va disparaître ! On va supprimer la jeune fille. Assez de ces petites niaisées qui croient à l’ange gardien, au bonhomme de Noël, aux bébés qui naissent dans les choux. La science de l’Etat se chargera de souffler sur ces illusions enfantines. On leur apprendra tout, même l’impureté. Elles n’auront même pas été vierges avant de devenir femmes.

Journal *Le Gaulois*, 25 novembre 1880

Document B: Une défense de l’instruction des filles.

L’absence d’enseignement secondaire pour les femmes entretient l’anarchie intellectuelle de la nation. La plupart des femmes sont restées étrangères aux idées, aux sentiments de la France républicaine et moderne. C’est, dit-on, l’instituteur allemand qui a vaincu la France ; mais la France était à court de soldats et de citoyens. C’est l’institutrice française, c’est la mère française qui formeront pour l’avenir une robuste génération de citoyens et de soldats.

Pierre Foncin (directeur de l’enseignement secondaire dans le ministère Paul Bert),
Discours à l’inauguration du cours pour jeunes filles d’Abbeville, 15 décembre 1880

Textes cités dans Lelièvre, *Histoire de la scolarisation des filles*, 1991, p.108 et p.114

Proposition Sujet 2 :

L'instruction des filles sous la Troisième République

Document A : défilé du lycée de filles à Rouen



Image imprimée, V.A. Lemot, vers 1880

Document B: L'instruction, un outil d'émancipation ?

[Jules Ferry et ses amis] avaient rêvé de former des ménagères à l'intelligence ornée que les soucis des concours ne tourmenteraient pas. Or, des écolières seront nées qui supputeront leurs chances au baccalauréat avec l'idée de s'inscrire à l'École de médecine ou à l'École centrale. Ils avaient voulu apprendre aux demoiselles de la bourgeoisie les arts d'agrément, les littératures étrangères, l'hygiène, des éléments d'arithmétique et quelques notions de sciences naturelles. Voici que, rejointes par les filles du peuple, les plus douées d'entre elles se seront transformées en étudiantes sachant le grec et le latin ou prêtes à aborder sans crainte le droit et le calcul différentiel. [...] Soyons juste. La loi de 1880 aura commencé d'affranchir la femme du séculaire complexe d'infériorité que faisaient peser sur elle le code Napoléon, le catéchisme et les durs édits du plaisir de l'homme. Mais attendez ! Il serait naïf de penser que députés et sénateurs qui n'ont voté l'enseignement féminin que dans leur intérêt pourront un jour donner de bonne grâce aux femmes une liberté politique dont ils ne seraient pas sûrs de bénéficier. Vous aurez beau acquitter vos contributions et conduire vos fils à la caserne. Ouais ! Pour ce qui sera de vos droits, vous pourrez bien vous morfondre !

Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, Payot, 1968, p. 144